

DELIBERATION N°CA 15.24 DU 24 NOVEMBRE 2015

**FIXANT LE MONTANT DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME POUR L'ANNEE 2015**

- Vu la délibération n° CB 15-12 du 1^{er} octobre 2015 portant avis conforme du Comité de bassin sur le 10^{ème} programme (2013-2018) révisé,
Vu la délibération n° CA 15-20 du 1^{er} octobre 2015 approuvant le 10^{ème} programme (2013-2018) Seine-Normandie révisé,

Le Conseil d'administration :

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil d'administration décide d'arrêter le montant des autorisations de programme pour le budget rectificatif de l'année 2015 à 920,1 millions d'euros.

Article 2

La répartition des autorisations de programme est arrêtée comme suit :

N° LP	Lignes programme	2015
-------	------------------	------

AP BR 2015

I - Lutte contre la pollution

11	Installations de traitement des eaux usées domestiques	258,1
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	137,9
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	34,4
14	Elimination des déchets	0,2
15	Assistance technique à la dépollution	3,5
16	Primes pour épuration aux collectivités locales	70,3
17	Aide à la qualité d'exploitation (AQUEX)	20,0
18	Lutte contre la pollution agricole	30,8
	Total lutte contre la pollution	554,1
	Total lutte contre la pollution hors primes et aquex	

II - Gestion des milieux

21	Gestion quantitative de la ressource	10,0
23	Protection de la ressource	13,0
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	45,0
25	Eau potable	54,3
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	5,0
	Total gestion des milieux	127,3

III - Conduite et développement des politiques

31	Etudes générales	4,4
32	Connaissance environnementale	14,8
33	Action internationale	5,0
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3,7
	Total conduite et développement des politiques	27,9

IV - Dépenses courantes et autres dépenses

41	Dépenses de fonctionnement hors personnel	9,1
42	Immobilisations	5,9
43	Dépenses de personnel	32,6
44	Charges de régularisation	20,4
45	Charges financières (intérêts)	13,7
48	Dépenses liées aux redevances	4,4
49	Dépenses liées aux interventions	0,6
	Total dépenses courantes et autres dépenses	87,8

V - Fonds de concours et autres

51	Fonds de concours ONEMA	52,6
52	Prélèvement de l'Etat	58,8
53	Pollution diffuse part ONEMA	11,6
54	Charges de régularisation hors plafond	0
	Charges financières (capital)	
	Total fonds de concours et autres	123,0

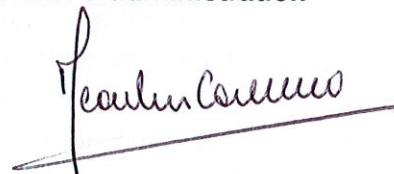
Total général	920,1
----------------------	--------------

**La Secrétaire
du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Jean-François CARENCO